



Avis du CSEC du 10/09/20

Le rapport d'expertise du cabinet Aequitis conforte la position du CSEC sur :

- le fait que tous les reclassements nécessitent une modification substantielle du contrat de travail, tant sur l'aspect mobilité (géographique et/ou fonctionnelle) que sur l'aspect temps de travail et rémunération (arrêt obligatoire du temps partiel aidé « sortie de Robien » puisque sortie de la direction back-office pour intégrer la direction commerciale)
- la nécessité de mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) puisqu'il y a 100% de licenciements potentiels

En outre, l'expert met en exergue les impacts négatifs de cette réorganisation sur la charge de travail les conditions de travail futures des salariés des sites POSC de Bordeaux, Evry et Clichy, et dans une moindre mesure, celles des salariés de Dijon.

Sur ce point, il est à noter qu'aucune étude d'impacts n'était présente dans le dossier présenté.

Il n'y a également aucune mesure d'accompagnement spécifique à ce projet de réorganisation.

Vous n'avez jamais daigné répondre à nos interrogations sur les conséquences de l'arrêt du temps partiel aidé « sortie de Robien » :

- Quel temps de travail pour ces salariés ?
- Maintien de la semaine de 4 jours ?
- Quelle rémunération ?

Quant à la justification de ce projet remettant en cause la gestion extinctive des 3 sites qui avait été décidée en 2016, il n'y en a pas. Au contraire, ce projet contribuerait à déstabiliser davantage l'activité UMPI où les équipes sont déjà en souffrance. Les compétences des salariés expérimentés de Reims seraient perdues. Il faudra former des salariés sur d'autres sites, ce qui prendra du temps.

Les missions du poste de TSC DR ne sont pas clairement définies. Pourquoi rattacher ce métier à la direction commerciale s'il s'agit de réaliser des missions de back-office ? Il n'est prévu aucune coordination des TSC DR qui pourraient assurer des activités nationales.

Le CSEC comme la majorité des salariés des 3 sites considèrent qu'il s'agit d'un poste créé pour l'occasion : quelle pérennité ? Il est vu comme un poste « bouche-trou » peu valorisant.

70% des salariés concernés par ce projet ont plus de 50 ans, 45% plus de 55 ans. La plupart ne souhaite clairement pas faire de commercial, soit parce qu'ils n'y sont pas appétents, soit parce qu'ils en viennent et ne veulent pas y retourner.

Pour toutes ces raisons, le CSEC vous demande d'abandonner ce projet, de maintenir la gestion extinctive des 3 sites comme cela était prévu, et a minima de ne pas supprimer d'emplois sur les sites POSC de Dijon et Bordeaux.

14 votants dont :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

M Lionel PICHODO

Ne prend pas part au vote : 9

Secrétaire Général du CSEC LCL

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CENTRAL LCL
39 avenue de Paris –Immeuble Rhin
94800 VILLEJUIF